



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE
DE
ASPACH-LE-BAS
68700



Conseil municipal d'Aspach-le-Bas – Séance du 21 mars 2026

Le conseil municipal s'est réuni le 21 mars 2026 à 9h00 en session ordinaire, avec la présence de l'ensemble des 15 conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, la séance a pu se tenir normalement.

POINT N°1 : INSTALLATION DU CONSEIL

Les conseillers municipaux ont été officiellement installés après vérification des présences.

POINT N°2 ÉLECTION DU MAIRE

À l'issue du vote à bulletin secret, Nicolas Wentz a été élu maire dès le premier tour avec la majorité absolue (15 voix sur 15). Il a immédiatement pris ses fonctions et la présidence de la séance.

NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Une seule liste a été présentée et élue à l'unanimité. Ont été désignés adjoints :

Marius Walczak
Francine Gross
Marc Deiber

Ils ont été installés dans leurs fonctions dans cet ordre.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Le maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local, rappelant les principes fondamentaux : intégrité, impartialité, transparence, responsabilité et engagement au service de l'intérêt général. Le conseil en a pris acte.

Le Maire,
Nicolas WENTZ